

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 AVRIL 2021

Délibération : **2021-04-170**
OBJET : **MODIFICATION DU RÉGLEMENT DES ASTREINTES DES
SERVICES TECHNIQUES**
Nomenclature : 4.1.8

En exercice : 29

Présents : 24

Pouvoirs : 5

Absents : 0

Votants : 29

Délibération comportant :

Annexe : ANNEXE -
Règlement astreintes.pdf

Le douze avril deux mille vingt et un à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le deux avril deux mille vingt et un s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Alain ROYER, Maire.

Les membres présents en séance :

Alain ROYER, Claude RINCE, Marie-Thérèse BERAGNE, Pascal LAVEANT, Jérôme AMIAUD, Benjamin VACHET, Frédéric CHAPEAU, Béatrice MIERMONT, Yvon LERAT, Jean-Marc COLOMBAT, Isabelle GROLLEAU, Augustin MOULINAS, Valérie ROBERT, Romain MONDEJAR, Jean-Claude SALAU, Emile FORTINEAU, Alizée GUIBERT, Gil RANNOU, Gwénola LEBRETON, Emmanuel RENOUX, Alain BLANCHARD, Hélène JALIN, Gwenn BOULZENNEC, Priscilla DECOTTIGNIES.

Les membres ayant donné un pouvoir :

Elisa DRION donne pouvoir à Gwénola LEBRETON, Mickaël MENDES donne pouvoir à Yvon LERAT, Margaux BOURRIAUD donne pouvoir à Béatrice MIERMONT, Catherine RENAUDEAU donne pouvoir à Claude RINCE, Soumaya BAHIRAEI donne pouvoir à Emmanuel RENOUX.

Rapporteur : Valérie ROBERT

Vu la délibération n°2018-06-81 du 25 juin 2018 mettant en place les astreintes au sein des services techniques,

Vu le règlement d'astreintes précisant que seuls les agents titulaires peuvent effectuer ces astreintes,

Suite à de nombreuses mutations de personnel au sein des services techniques, les astreintes sont aujourd'hui concentrées sur un nombre assez restreint d'agents.

Il s'avère nécessaire d'étendre la réalisation de ces astreintes aux agents stagiaires et contractuels, après formation spécifique.

Il est donc demandé de modifier le règlement d'astreintes comme suit :

- La liste des emplois et services concernés par les astreintes sont :

Agents stagiaires, titulaires et contractuels relevant de la filière technique : Service voirie et espaces verts

Grades : adjoints techniques, agents de maîtrise

Vu l'avis favorable du Comité technique en date du 26 janvier 2021,

Conformément à la présentation faite en commission Ressources du 30 mars 2021,

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

**- D'EMETTRE UN AVIS FAVORABLE à la modification du règlement d'astreintes
comme indiqué ci-dessus à compter du 1er mai 2021**

Le conseil municipal adopte à l'UNANIMITÉ cette délibération.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 12 avril 2021
Alain ROYER, Maire

